Envoyé en préfecture le 09/01/2018
Reçu en préfecture le 09/01/2018
Affiché le
ID : 065-246500573-20180105-2018_2B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 2018-2 B

Séance du 5 janvier 2018

Référence écriture délib : PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le cinq janvier, à 9h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Ilhet, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean et ROTGE Gilbert

Absent excusé : DUBARRY Jean-Bertrand

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9
Votes pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 29 décembre 2017

OBJET : Convention de partenariat LVL – contrat de reprise gratuite des cartouches d'encre (laser et jet d'encre)

Monsieur le Président rappelle que les déchetteries de la Communauté de Communes Aure Louron gérées en régie (Louron et Prade de Camou) accueillent les cartouches vides jet d'encre et laser des particuliers et des collectivités (Mairies, Communauté de Communes...).

Afin de pouvoir bénéficier d'une collecte gratuite de cette catégorie de déchets qui pourra faire l'objet d'une valorisation, le Président propose à l'assemblée que soit établie une convention de partenariat avec la société LVL d'une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse.

Suite à la lecture du projet de convention, Monsieur le Président invite les élus à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents, les membres du Bureau communautaire décident :

- d'autoriser Monsieur le Président à accepter et à signer la convention de partenariat entre la société LVL et la Communauté de Communes Aure Louron quant à la reprise gratuite des cartouches d'encre au niveau des déchetteries Prade de Camou et du Louron.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU